TEXTE ADOPTE no 175

« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1997-1998

25 juin 1998

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la convention relative à l'aide alimentaire de 1995. (Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: 372 (1996-1997), 58 et T.A. 41 (1997-1998).

Assemblée nationale: 525 et 875.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention relative à l'aide alimentaire de 1995, faite à Londres le 5 décembre 1994 et signée par la France le 26 juin 1995, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juin 1998.

Le Président,

Signé: LAURENT FABIUS.

(1) Nota: voir le document annexé au projet de loi n° 525.